



À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Avec près de 2 500 employés, la CSDHR est l'un des plus importants employeurs et un acteur incontournable du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Pour en savoir plus, visitez le csdhr.qc.ca.

MAGASINIÈRE OU MAGASINIER, CLASSE II
ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS
POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN (28 H / SEMAINE)
HORAIRE DE TRAVAIL DE SOIR
(Du lundi au vendredi de 14 h 39 à 21 h 15)

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'assistance dans les différentes opérations d'un magasin ou d'un entrepôt.

Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois prépare les articles en magasin pour répondre aux demandes, les remet ou les distribue et les récupère; elle prend note de la circulation de ces articles, le tout selon les règles et les procédures établies.

Elle marque et entrepose de façon convenable les nouveaux articles et, au besoin, elle utilise un diable, une plate-forme élévatrice ou un chariot pour les déplacer.

Elle note toute anomalie concernant le matériel et en fait rapport à son supérieur; elle collabore à l'entretien et aux réparations mineures qui s'imposent.

Elle peut, au besoin : photocopier des documents, saisir à l'ordinateur, à l'aide d'un programme approprié, les données pertinentes aux tâches qu'elle exécute, initier au travail les nouvelles magasinnières ou les nouveaux magasiniers, classe II et accomplir toute autre tâche connexe.

Scolarité requise

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire.

Autres exigences

- La réussite des tests suivants sera exigée :
 - Excel
 - Word
 - Français (Niveau 1 : rédaction d'un texte de 250 mots)

Traitement horaire

De 17,13 \$ (échelon 01) à 18,40 \$ (échelon 04) selon la scolarité et l'expérience.

N.B. : La Commission scolaire des Hautes-Rivières se réserve le droit, avant la nomination, de procéder à une vérification des antécédents judiciaires. La Commission scolaire des Hautes-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre nous faisant part de leur intérêt pour ce poste au plus tard le vendredi 27 octobre 2017, à 16 h par télécopieur, courriel ou par courrier à :

Service des ressources humaines
Commission scolaire des Hautes-Rivières
210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3
cvsoutien@csdhr.qc.ca Télécopieur : (450) 359-1569

Fait à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 octobre 2017.